



Fiche Mémo

Les principaux textes internationaux sur les liens entre climat et droits humains

Organisation des Nations unies

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) :

https://unfccc.int/files/cooperation_and_support/cooperation_with_international_organizations/_application/pdf/convfr.pdf

En 1992, La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été signée par 165 pays, qui, depuis, organisent des réunions annuelles (Conférence des parties, COP) dans le but de fixer des objectifs et de trouver des solutions pour réduire le changement climatique et s'adapter à ses conséquences déjà visibles. Aujourd'hui, 197 pays ont adhéré à la CCNUCC. ». L'adhésion à la Convention est quasiment universelle. Elle établit un cadre général pour les actions intergouvernementales visant à faire face aux difficultés posées par les changements climatiques. Elle reconnaît que le système climatique est une ressource partagée dont la stabilité peut être affectée par des émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre issues notamment de l'industrie. Elle reconnaît

également l'importance de « tenir pleinement compte des besoins spécifiques et de la situation spéciale des pays en développement parties, notamment de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, ainsi que des Parties, notamment des pays en développement parties, auxquelles la Convention imposerait une charge disproportionnée ou anormales

Depuis 2008, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a émis de nombreuses résolutions qui reconnaissent les liens entre changement climatique et droits humains. Pour consulter la liste complète, veuillez suivre le lien suivant :

<https://www.ohchr.org/EN/Issues/HRAndClimateChange/Pages/Resolutions.aspx>